

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00224
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/09/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000128
Commission	Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Musée Art et Industrie - Acquisition pour les collections des musées - Modification de la délibération n° 487 du 9 décembre 2019 - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **11/09/2020**

Compte rendu affiché le : **22/09/2020**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER (Présent jusqu'au point n°88 de l'ordre du jour), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Secrétaire de séance

Mme Maryse ZOFFO

■ **Rappel et références**

Le pôle muséal de la ville de Saint-Etienne est composé du Puits Couriot – Parc-musée de la Mine et du musée d'Art et d'Industrie.

Ces 2 musées conservent des collections industrielles de niveau national et international qu'ils ont pour mission de valoriser, conserver, étudier et d'enrichir, notamment dans les domaines de la mine, des cycles, des armes et des textiles.

En vertu de l'article L. 451-1 du Code du patrimoine relatif aux musées de France, tout projet d'acquisition, à titre onéreux ou gratuit, d'un bien destiné à enrichir les collections des musées est soumis à l'avis de la commission scientifique Auvergne-Rhône-Alpes d'acquisition des collections des musées de France.

■ **Motivation et opportunité**

Les dons, legs ou achats proposés à l'initiative du pôle muséal s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'acquisition raisonnée dont le principal objectif est de développer des collections de référence sur le plan artistique et technique mais aussi sur le plan des représentations sociales, économiques et culturelles.

Les acquisitions concernées par la présente délibération seront présentées à la commission régionale scientifique d'acquisition pour les musées de France, le 8 juillet 2020 et pour le pastel d'Emile Noirot, un avis favorable de la délégation permanente de la commission régionale scientifique d'acquisition pour les musées de France, le 21 juillet 2020.

■ Contenu

Les acquisitions suivantes sont proposées à l'approbation du Conseil Municipal :

- Pour le Puits Couriot / Parc-musée de la mine :

Acquisition de 30 photographies de mineurs de la Ricamarie – année 1981

Etat sommaire du bien : très bon état

Mode d'acquisition : achat

Rajak OHANIAN - 12 rue Auguste Comte – 69002 LYON

Le coût total s'élève à 27 000 € TTC

Acquisition d'un pastel intitulé «les puits de la mine, Saint-Etienne » de 1902 d'Emile Noirot (1853-1924), obtenu lors de la vente aux enchères publiques de TABLEAUX XIXe XXe - MOBILIER - OBJETS D'ART du 23 juillet 2020 à l'hôtel des ventes du Marais - Maîtres CARLIER IMBERT MOREL, 62 Rue Docteur Henri et Bernard Muller à Saint-Étienne (Loire).

Le coût total s'élève à 2 125 €, frais d'adjudication compris.

- Pour le musée d'Art et d'Industrie

Les acquisitions sont listées en annexe.

La majorité des acquisitions se fait par don. Seul le lot de registres d'échantillons et documentation de la maison Cheynet a un coût de 500 €.

Pour l'ensemble des acquisitions, la Ville sollicitera une subvention au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) à hauteur 13 750 €.

Par ailleurs, il a été constaté qu'une erreur matérielle s'était glissée dans l'annexe de la délibération du 9 décembre 2019. relative aux acquisitions pour le Musée d'art et d'industrie : la motocyclette Royal-Moto 75P de 1926 qui y est mentionnée n'existe pas. Il convient donc de modifier cette délibération sur ce point là.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	29 625,00 €			
Département				
Région		13 750,00 €		
État				
Europe				

SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	29 625,00 €	13 750,00 €	0,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		15 875,00 €		0,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver ces acquisitions pour un total de 29 625 € selon les modalités définies ci-dessus,
- autoriser l'entrée de ces acquisitions dans les collections du pôle muséal,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les éventuels documents afférents à ce dossier,
- modifier la délibération n° 487 du 9 décembre 2019 suite à erreur matérielle,
- imputer les dépenses et les recettes :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2020	21	2161	2001 C 6703			
Recettes	2020	13	1322	2001 C 6703			

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU